



République Française
Département du Nord

Date de convocation Le 22 octobre 2021		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Objet de la délibération
ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION
CM 2021//10-D04

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 10/11/2021

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 28 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le 28 octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, T. WIDHEN, V. PARABOSCHI, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, G. OUDAERT, A. KIMOUR, J. AGNIERAY, K. UDRY

Absents excusés avec pouvoir :

- ❖ MC. FICHELLE pouvoir à V. PARABOSCHI
- ❖ A. TRICOIT pouvoir à V. DUCOURAU
- ❖ F. TREDEZ pouvoir à T. WIDHEN
- ❖ N. ROUBAUD pouvoir à K. UDRY
- ❖ M. WALICKI pouvoir à S. DUMORTIER

Absents excusés sans pouvoir : E. BARBAY, P. MOUCHON JM. CLERFAYT

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Le Maire de Cappinghem expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Cappinghem d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Les motifs sont les suivants :

- lutter contre les logements vacants sur la métropole lilloise

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM